

SEJOUR ETE 2018 : TARIFICATION

Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs des séjours d'été organisés par la Ville.

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire les tarifs tels que votés en 2017 sans augmentation et de maintenir la formule « *coup de pouce* » aux familles landivisiennes,

CONSIDERANT la grille tarifaire ci-dessous :

SEJOURS ETE 2018		
Lieux - Thèmes	Landivisien	Extérieur
RAID AVENTURE – CLEDER - 6 ^{ème} et + (2017/2018) Du 9 au 10 juillet 2018 - 8 places - Logement sous tentes inscription par binôme si possible	25 €	
RAID AVENTURE - CLEDER - CM1/CM2 (2017/2018) Du 12 au 13 juillet 2018 - 8 places - Logement sous tentes inscription par binôme si possible	25 €	
ILE DE BATZ 7/15 ans (primaire/collège) - Equit'action Du 9 au 13 juillet 2018 - 28 places - Logement en auberge	198 €	220 €
ILE DE BATZ 11/14 ans (à partir du CM2) - Bicycl'action Du 9 au 13 juillet 2018 - 12 places - Logement en auberge	177 €	197 €
BRASPART - 4/6 ans - le mini camp des Korrigans Du 9 au 11 juillet 2018 - Logement en auberge 15 places : 12 places - 4/6 ans + 3 places ado - 14/16 ans « Découverte de l'animation »	72 €	80 €
SANTEC 7/11 ans (primaire) Wind & gliss Du 16 au 20 juillet 2018 -24 places - Logement sous tentes	144 €	160 €
SANTEC 12/17 ans (collège / lycée) Wind & gliss Du 16 au 20 juillet 2018 - 16 places - Logement sous tentes	144 €	160 €
SANTEC 8/11 ans (primaire) Fun & gliss Du 23 au 27 juillet 2018 -24 places - Logement sous tentes	144 €	160 €
SANTEC 12/17 ans (collège / lycée) Fun & gliss Du 23 au 27 juillet 2018 - 16 places - Logement sous tentes	144 €	160 €

CONSIDERANT qu'il est également proposé de maintenir l'indivisiennisme comme suit :

- coup de pouce aux familles (sauf pour le raid aventure dont les tarifs sont fixés par la C.C.P.L.) ;
- réduction 2^{ème} enfant et 3^{ème} enfant (sauf mini-séjour et raid aventure C.C.P.L.).

CONSIDERANT qu'il est proposé de maintenir à 50 € le montant de l'acompte à verser lors de la réservation d'un séjour, excepté pour le Raid Aventure (paiement au comptant).

VU l'avis favorable de la commission « Enfance - Famille - Jeunesse » en date du 30 mars 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

APPROUVE :

- l'ensemble des tarifs des séjours d'été 2018 organisés par la Ville tels que présentés,
- la formule « *coup de pouce* » appliquées aux familles indivisiennes,
- la dégressivité aux familles indivisiennes :
 - coup de pouce aux familles (sauf pour le raid aventure dont les tarifs sont fixés par la C.C.P.L.) ;
 - réduction 2^{ème} enfant et 3^{ème} enfant sauf mini-séjour et raid aventure C.C.P.L.
- le montant de l'acompte (50 €) à verser lors de la réservation d'un séjour, excepté pour le Raid Aventure (paiement au comptant).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 avril 2018

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 23 AVR. 2018
Et de la publication, le 20 AVR. 2018
Fait à Landivisiau, le 13 AVR. 2018

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL